



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 septembre 2023 à 9 h 08 à laquelle madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Steven Boivin.

Sont absents, messieurs les conseillers Gilles Chagnon et Mike Duggan.

Sont également présents, messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, M^c Véronique Denis, greffière et M^c Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Carl Beauchemin, directeur, Urbanisme et développement durable, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Zahir Ouali, chef de service, Urbanisme et développement durable et Marianne Strauss, adjointe à la direction, centre de services d'Aylmer.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

PAROLE DE LA MAIRESSE

PAROLE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

CM-2023-773

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour, comme soumis.

Adoptée

Avant de débiter l'audition, le président du conseil explique la procédure administrative d'appel d'une décision du Comité sur les demandes de démolition.

AUDITION DE L'APPEL SUR LA DÉCISION DU COMITÉ SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION DU 20 JUIN 2023 POUR LE 784, AVENUE DE BUCKINGHAM

Le président appelle les parties intéressées à présenter leurs arguments.

SONT ENTENDUS DANS L'ORDRE :

Pour les appelants

- M^e Jean-Daniel Lamy, à titre de représentant des appelants;
- Madame Nicole Robitaille-Carrière, à titre d'appelante;
- Monsieur Michel Carrière, à titre d'appelant.

Les appelants ont déposé un exposé de leurs arguments.

Une période de questions a lieu.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège à 9 h 50.

Monsieur le conseiller Denis Girouard quitte son siège à 9 h 55.

Monsieur le conseiller Denis Girouard reprend son siège à 9 h 56.

Madame la mairesse France Bélisle reprend son siège à 9 h 58.

Pour le propriétaire du 784, avenue de Buckingham

- Monsieur Dale Owen, à titre de représentant du propriétaire;
- Monsieur Patrick Lortie, à titre de représentant du propriétaire;
- Monsieur Nicolas Brisson, à titre de représentant de l'APCHQ;
- Madame Karine Casault, à titre de représentante de l'APCHQ;
- Monsieur Marc Chicoine, à titre de représentant de MCU.

Les représentants du propriétaire ont déposé un exposé de leurs arguments.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent quitte son siège à 10 h 07.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris-Parent reprend son siège à 10 h 11.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron quitte son siège à 10 h 22.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron reprend son siège à 10 h 24.

Une période de questions a lieu.

Pour la Ville de Gatineau

- Messieurs Carl Beauchemin et Zahir Ouali pour la Ville de Gatineau.

La Ville a déposé un exposé de ses arguments.

Une période de questions a lieu.

RÉPLIQUES AUX INTERVENTIONS

SONT ENTENDUS :

- M^e Jean-Daniel Lamy, madame Nicole Robitaille-Carrière et monsieur Michel Carrière;
- Monsieur Patrick Lortie, monsieur Nicolas Brisson, madame Karine Casault, monsieur Marc Chicoine et monsieur Dale Owen.

Une période de questions a lieu.

Le président du conseil avise l'auditoire de la fin de l'appel.

Le conseil prend le tout en délibéré et rendra sa décision le 17 octobre 2023 à 19 h dans le cadre de la séance du conseil municipal, tel que décidé par le conseil municipal lors de la séance du 22 août 2023 (CM-2023-675).

CM-2023-774

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE FRANCE BÉLISLE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER STEVEN BOIVIN**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 10 h 58.

Adoptée

STEVEN BOIVIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière